



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 NOVEMBRE 2018



Province de Québec
Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Rivière-Rouge tenue le mardi 6 novembre 2018, immédiatement après la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge, soit à 19 h 16, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, à laquelle sont présents, Mmes les conseillères, Carole Panneton et Andrée Rancourt ainsi que MM. les conseillers, Denis Brabant, Robert Lambertz et Alain Otto.

Est absente au cours de la présente séance, Mme Karine Bélisle.

Formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, M. Denis Charette.

La directrice générale, Mme Louise Chartrand, et le greffier et directeur général adjoint, M. Pierre-Alain Bouchard, sont également présents.

Mme Carine Lachapelle, directrice du Service d'urbanisme et d'environnement, est également présente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Denis Charette, maire, adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance ordinaire. Il est 19 h 16.

348/06-11-18

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que les membres du conseil désirent apporter la modification suivante à l'ordre du jour :

➤ Retrait de l'item suivant de l'ordre du jour :

- J.1 Demande au ministère des Transports (MTQ) de réduire la limite de vitesse sur la route 117 entre le carrefour giratoire et la montée du Lac-Marsan

Il est proposé par le conseiller Robert Lambertz

Et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que modifié, à savoir :

A OUVERTURE

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2018
3. Suivi de la mairie

Période de questions du public

B URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

1. PIIA 2018-40031 – PIIA-01 s'appliquant au secteur du centre-ville
2. Dérogation mineure numéro 2017-40005 – Modification à la résolution numéro 141/01-05-17
3. Dérogation mineure numéro 2018-40025 – Modification à la résolution numéro 304/02-10-18
4. Mandat à la MRC d'Antoine-Labelle – Avis préliminaire et cartographie pour la modification réglementaire 2019
5. Mandat d'assistance professionnelle – Étude comparative et pistes de solution pour la modification réglementaire 2019
6. Offre de services juridiques – Soutien à l'urbanisme en 2019



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 NOVEMBRE 2018

C AVIS DE MOTION

1. Avis de motion et dépôt – Règlement numéro 325 de gestion contractuelle de la Ville de Rivière-Rouge
2. Avis de motion et dépôt – Règlement numéro 326 concernant les dispositions en matière de délégation de pouvoir, de contrôle et de suivi budgétaires de la Ville de Rivière-Rouge
3. Avis de motion et dépôt – Règlement numéro 329 concernant la cueillette des matières résiduelles, recyclables et organiques

D ADOPTION DES RÈGLEMENTS

1. Adoption du Règlement numéro 328 modifiant le Règlement numéro 210 adoptant un Code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Rivière-Rouge

E CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

1. Contrat de service entre la Ville de Rivière-Rouge et la Coopérative des travailleurs indépendants et multidisciplinaires d'Antoine-Labelle (Cooptimal) pour la période du 15 octobre 2018 au 30 septembre 2019 – Délégation de gestion du Club de ski des Six Cantons
2. Municipalité amie des aînés (MADA) – Mise à jour de la Politique municipale des aînés et du plan d'action – Mandat professionnel à une chargée de projet
3. Mandat à une firme d'arpenteurs-géomètres pour la conception de plans et de descriptions techniques dans le cadre de la rénovation cadastrale dans le secteur Sainte-Véronique – Modification de la résolution numéro 283/04-09-18
4. Mandat professionnel à un notaire pour la vérification des titres de propriété des immeubles composant le Camping Saint-Véronique – Modification à la résolution numéro 313/02-10-18

F GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

1. Dates des séances ordinaires du conseil pour l'année 2019
2. Dépôt des états comparatifs de revenus et dépenses au 30 septembre 2018
3. Embauche d'une directrice générale et trésorière adjointe
4. Adoption des comptes payés et à payer pour le mois d'octobre 2018
5. Services d'ingénierie régional de la MRC d'Antoine-Labelle – Programmation 2019 et nombre d'heures révisées
6. Lettres d'entente numéro 2017-2023/10 et 2017-2023/11 avec le syndicat
7. Embauche et réaffectation de personnel
8. Délégation au gala annuel des Fleurons – Corporation des Fleurons du Québec
9. Nomination d'un représentant pour siéger au conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation des Hautes-Laurentides
10. Autorisation donnée à Transport adapté et collectif des Laurentides (TACL) pour la poursuite du service offert dans la zone nord (de Mont-Tremblant à Rivière-Rouge) pour l'année 2019
11. Achat d'un moteur pour la tour d'eau du centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR)
12. Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) – Projet de développement de la rivière Rouge
13. Autorisation d'acquisition d'un terrain par la Ville – 176, chemin de la Rivière Nord

G SÉCURITÉ PUBLIQUE

H TRAVAUX PUBLICS

1. Entretien des chemins d'hiver pour la saison 2018-2019

I LOISIRS ET CULTURE

1. Demande de la Société Alzheimer Laurentides – Autorisation de la tenue de la marche de l'Alzheimer le samedi 26 mai 2019 à compter de 13 h
2. Félicitations à l'organisme « Plein Air Haute-Rouge » pour l'organisation du Marathon Desjardins de la Vallée de la Rouge tenue le 7 octobre 2018
3. Consentement de la Ville pour la tenue de la parade de Noël sur la rue L'Annonciation Nord et Sud le samedi 8 décembre 2018

J DIVERS

1. Demande au ministère des Transports (MTQ) de réduire la limite de vitesse sur la route 117 entre le carrefour giratoire et la montée du Lac-Marsan – **retiré**

Période de questions du public

K LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 NOVEMBRE 2018

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du conseil présents tout au long de la séance.

ADOPTÉE

349/06-11-18

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2018

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2018 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par la conseillère Carole Panneton
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2018 soit adopté tel que préparé par M. Pierre-Alain Bouchard, greffier.

ADOPTÉE

SUIVI DE LA MAIRIE

M. Denis Charette, maire, indique aux membres de l'assistance qu'il souhaite fournir des informations et explications à propos de divers dossiers :

- Présentation de la nouvelle directrice générale et trésorière adjointe de la Ville, Mme Louise Chartrand;
- Retour sur la fête d'Halloween qui a eu lieu le samedi 27 octobre dernier. M. Charette remercie tous les bénévoles, les commerçants ainsi que le personnel concerné qui ont contribué au succès de cet événement;
- Mise en berne des drapeaux à l'hôtel de Ville afin d'honorer la mémoire de l'ancien premier ministre du Québec, M. Bernard Landry;
- Mention de l'achat par un tiers du garage « Boileau »;
- Ouverture imminente du « Shell » sur la rue L'Annonciation Sud;
- La Ville s'est vue décerner un quatrième fleuron par la Corporation des Fleurons du Québec suite à l'évaluation annuelle de nos arrangements horticoles.

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

M. Denis Charette, maire, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du conseil et le personnel de direction présents répondent aux questions adressées par le public.

URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

350/06-11-18

PIIA 2018-40031 – PIIA-01 S'APPLIQUANT AU SECTEUR DU CENTRE-VILLE

CONSIDÉRANT qu'une demande dans le cadre du PIIA-01, s'appliquant au secteur du centre-ville, a été présentée pour la propriété située au 861, rue L'Annonciation Nord, soit sur le lot 283 du cadastre officiel du Village de L'Annonciation, et qui est identifiée par le matricule numéro 9942-15-6126;

CONSIDÉRANT que la demande vise à permettre la réfection du revêtement extérieur afin d'améliorer l'apparence générale du bâtiment;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 NOVEMBRE 2018

CONSIDÉRANT que le revêtement extérieur actuel (agrégat et brique beige pâle) ne sera pas modifié, il sera seulement repeint de couleur grise chaude foncée (presque noire);

CONSIDÉRANT que les portes et fenêtres seront de couleur blanche;

CONSIDÉRANT que les bâtiments environnants sont dans des teintes plus pâles, soit blancs et gris pâles;

CONSIDÉRANT que le bâtiment se localise dans la zone COM-11 qui est assujettie par le Règlement numéro 185 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT que les membres du CCUE estiment que le projet respecte en majorité les objectifs et critères du PIIA-01 s'appliquant au secteur du centre-ville, soit :

- l'objectif 6 : favoriser des matériaux de revêtement et des couleurs à l'image des bâtiments environnants en fonction des différents critères édictés au règlement;
- l'objectif 7 : préserver et renforcer l'unité visuelle du secteur en respectant les différents critères édictés au règlement;

CONSIDÉRANT la résolution numéro CCUE-48/18.10.03 du Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement (CCUE) de la Ville, adoptée lors de la réunion dudit comité tenue le 3 octobre 2018, recommandant au conseil municipal d'accepter la présente demande, avec des conditions;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Andrée Rancourt
Et résolu à l'unanimité :

D'accepter la présente demande visant à permettre la réfection du revêtement extérieur afin d'améliorer l'apparence générale du bâtiment et avec les conditions suivantes :

- de conserver la couleur de la cheminée en brique rouge, de la nettoyer et de faire la réfection des sections endommagées;
- d'ajouter des moulures de bois (exemple : de couleur cèdre) autour des ouvertures (portes et fenêtres) ce qui aura pour effet de faire ressortir certains éléments et apportera une amélioration à l'esthétique du bâtiment (allure moderne);
- de teindre ou refaire les garde-corps en bois de couleur cèdre;

le tout conformément aux dispositions de la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

351/06-11-18

DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2017-40005 – MODIFICATION À LA RÉSOLUTION NUMÉRO 141/01-05-17

CONSIDÉRANT la décision du conseil émise en mai 2017 par la résolution numéro 141/01-05-17;

CONSIDÉRANT que le demandeur s'est vu refuser l'acceptation de sa demande tout en ayant un délai de 18 mois (soit pour le 1^{er} novembre 2018) afin de terminer la démolition ou le déplacement de la remise à l'extérieur de la rive du ruisseau;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 NOVEMBRE 2018

CONSIDÉRANT que le demandeur est venu rencontrer le personnel du service dernièrement et que nous avons reçu le 4 octobre 2018 une demande afin de lui octroyer un délai supplémentaire jusqu'au 1^{er} décembre 2019 pour réaliser les travaux de démolition;

CONSIDÉRANT que la remise à démolir est toujours présente et que celle-ci possède un abri attenant qui fut ajouté après la décision du conseil en mai 2017;

CONSIDÉRANT que les membres du comité technique ainsi que les membres du conseil considèrent que le délai émis à l'origine est plus que généreux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Robert Lambertz
Et résolu à l'unanimité :

De préciser au demandeur que la Ville ne lui alloue pas de délai supplémentaire jusqu'au mois de décembre 2019, mais, qu'en raison du délai de traitement de sa demande actuelle, lui donne jusqu'au 30 novembre 2018 afin de réaliser en totalité les travaux de démolition de la remise en question.

Que si ceux-ci ne sont pas réalisés, le demandeur est passible d'amende et de recours judiciaire.

Que la présente résolution modifie la résolution numéro 141/01-05-17, adoptée lors de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2017, en ce qui concerne la date de réalisation totale des travaux de démolition de la remise.

ADOPTÉE

352/06-11-18

DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2018-40025 – MODIFICATION À LA RÉSOLUTION NUMÉRO 304/02-10-18

CONSIDÉRANT la décision du conseil émise par la résolution numéro 304/02-10-18;

CONSIDÉRANT que le demandeur nous a formulé une demande de modification en relation à l'une des conditions émises;

CONSIDÉRANT que sa demande vise à maintenir sur le terrain la remise numéro 2 selon le plan reçu le 12 octobre 2018;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Robert Lambertz
Et résolu à l'unanimité :

De modifier les conditions de la résolution numéro 304/02-10-18, adoptée lors de la séance ordinaire du 2 octobre 2018, afin de les remplacer par le texte suivant :

- « - de démolir la remise numéro 1, sans droits acquis (indiqué au plan annexé);
- de démolir la remise numéro 3 (indiqué au plan annexé) dans un délai maximum de 12 mois;
- de permettre le déplacement et le remplacement de la remise numéro 2 (dans un délai de 12 mois) selon les mêmes dimensions que l'actuelle (pour un total de 23.34 mètres carrés) en autant que celle-ci se localise à un minimum de 8 mètres de la ligne des hautes eaux du ruisseau. ».

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

353/06-11-18

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 NOVEMBRE 2018

MANDAT À LA MRC D'ANTOINE-LABELLE – AVIS PRÉLIMINAIRE ET CARTOGRAPHIE POUR LA MODIFICATION RÉGLEMENTAIRE 2019

CONSIDÉRANT que la Ville procèdera à une modification de ses règlements d'urbanisme au début de l'année 2019;

CONSIDÉRANT que la MRC d'Antoine-Labelle devra supporter le personnel de la Ville dans le cadre de ce processus d'adoption des règlements d'urbanisme, incluant les avis préliminaires;

CONSIDÉRANT l'entente relative à la réalisation de travaux en matière d'aménagement, d'urbanisme et de géomatique pour la période 2016 à 2018, signée en novembre 2015 et devant être renouvelée prochainement;

CONSIDÉRANT que la Ville désire acquérir une banque d'heures lui permettant d'obtenir certains services de la MRC, le tout tel que défini à ladite entente;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Andrée Rancourt
Et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge demande à la MRC d'Antoine-Labelle d'obtenir une banque de vingt (20) heures, conformément à l'entente relative à la réalisation de travaux en matière d'aménagement, d'urbanisme et de géomatique, afin d'utiliser les services de la MRC d'Antoine-Labelle dans le cadre du processus de modification de ses règlements d'urbanisme devant débuter en 2019.

Que la banque d'heures ainsi obtenue serve pour les services suivants :

- la vérification et la concordance des règlements d'urbanisme rédigés par la Ville;
- la tenue à jour du plan de zonage et des grilles des usages et des normes (au besoin);
- la production d'un avis préliminaire pour chacun des règlements d'urbanisme modifié par la Ville;
- les travaux cartographiques (au besoin);
- le support légal dans le processus (au besoin).

Que tous les travaux de modification des règlements d'urbanisme, autres que ceux faisant partie de la demande à la MRC, soient assumés par le Service d'urbanisme et d'environnement ainsi que par le Service du greffe de la Ville.

Que la directrice du Service d'urbanisme et d'environnement, Mme Carine Lachapelle, soit mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution et pour utiliser la banque d'heures demandée auprès de la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

354/06-11-18

MANDAT D'ASSISTANCE PROFESSIONNELLE – ÉTUDE COMPARATIVE ET PISTES DE SOLUTION POUR LA MODIFICATION RÉGLEMENTAIRE 2019

CONSIDÉRANT que le comité ad hoc de la Ville pour la modification réglementaire désire obtenir des comparatifs et des pistes de solutions en relation à la modification réglementaire 2019;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue le 26 octobre dernier;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 NOVEMBRE 2018

CONSIDÉRANT que l'offre comprend une analyse comparative réglementaire ainsi qu'une suggestion de pistes de solutions d'optimisation des processus;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Andrée Rancourt
Et résolu à l'unanimité :

D'octroyer un mandat pour assistance professionnelle en urbanisme à la firme « Hélène Doyon, urbaniste-conseil » au montant maximum de 11 050 \$ plus taxes applicables conformément à l'offre de service reçue le 26 octobre 2018.

Que ledit montant soit pris à même le budget 2018 de la Ville.

ADOPTÉE

355/06-11-18

OFFRE DE SERVICES JURIDIQUES – SOUTIEN À L'URBANISME EN 2019

Il est proposé par la conseillère Carole Panneton
Et résolu à l'unanimité :

De retenir les services professionnels juridiques de la firme « Deveau Avocats », relativement à la fourniture de services pour le soutien juridique au Service d'urbanisme et d'environnement de la Ville pour l'année 2019, au coût de 4 500 \$ plus les déboursés et les taxes applicables, le tout conformément à l'offre présentée par M^e Charles Turcot, avocat, en date du 25 octobre 2018.

ADOPTÉE

NOTE : *Mme Carine Lachapelle, directrice du Service d'urbanisme et d'environnement, quitte la séance, il est 19 h 54.*

AVIS DE MOTION

Avis de motion

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT – RÈGLEMENT NUMÉRO 325 DE GESTION CONTRACTUELLE DE LA VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE

Le conseiller Robert Lambertz donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du Règlement numéro 325 de gestion contractuelle de la Ville de Rivière-Rouge.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseiller Robert Lambertz dépose au conseil un projet de règlement, lequel sera disponible pour consultation à l'hôtel de ville de Rivière-Rouge dès le lendemain de la présente séance.

Avis de motion

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT – RÈGLEMENT NUMÉRO 326 CONCERNANT LES DISPOSITIONS EN MATIÈRE DE DÉLÉGATION DE POUVOIR, DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES DE LA VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE

Le conseiller Denis Brabant donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du Règlement numéro 326 concernant les dispositions en matière de délégation de pouvoir, de contrôle et de suivi budgétaires de la Ville de Rivière-Rouge.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 NOVEMBRE 2018

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseiller Denis Brabant dépose au conseil un projet de règlement, lequel sera disponible pour consultation à l'hôtel de ville de Rivière-Rouge dès le lendemain de la présente séance.

Avis de motion

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT – RÈGLEMENT NUMÉRO 329 CONCERNANT LA CUEILLETTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES, RECYCLABLES ET ORGANIQUES

La conseillère Andrée Rancourt donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du Règlement numéro 329 concernant la cueillette des matières résiduelles, recyclables et organiques.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, la conseillère Andrée Rancourt dépose au conseil un projet de règlement, lequel sera disponible pour consultation à l'hôtel de ville de Rivière-Rouge dès le lendemain de la présente séance.

ADOPTION DES RÈGLEMENTS

356/06-11-18

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 328 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 210 ADOPTANT UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE

CONSIDÉRANT que les formalités prévues à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* ont été respectées;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par Mme la conseillère Karine Bélisle lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 2 octobre 2018;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement relatif au présent règlement a été présenté lors de la séance ordinaire du 2 octobre 2018 par Mme la conseillère André Rancourt conformément à la loi;

CONSIDÉRANT que l'objet du règlement, le montant de la dépense qu'il entraîne, le mode de financement, de paiement et de remboursement de la dépense et, s'il y a lieu, les changements entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption, ont été précisés par le greffier, M. Pierre-Alain Bouchard, conformément à l'article numéro 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Denis Brabant
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le Règlement numéro 328 modifiant le Règlement numéro 210 adoptant un Code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Rivière-Rouge soit adopté.

Que le Règlement numéro 328 soit joint aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 NOVEMBRE 2018

Le texte intégral du Règlement numéro 328 modifiant le Règlement numéro 210 adoptant un Code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Rivière-Rouge est reproduit au livre des règlements.

CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

357/06-11-18

CONTRAT DE SERVICE ENTRE LA VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE ET LA COOPÉRATIVE DES TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS ET MULTIDISCIPLINAIRES D'ANTOINE-LABELLE (COOPTIMAL) POUR LA PÉRIODE DU 15 OCTOBRE 2018 AU 30 SEPTEMBRE 2019 – DÉLÉGATION DE GESTION DU CLUB DE SKI DES SIX CANTONS

Il est proposé par la conseillère Carole Panneton
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le maire, M. Denis Charette, et la directrice générale, Mme Louise Chartrand, à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, le contrat de service à intervenir entre la Ville et la Coopérative des travailleurs indépendants et multidisciplinaires d'Antoine-Labelle (COOPTIMAL) relativement à la délégation de gestion du Club de ski des Six Cantons, et ce, pour la période du 15 octobre 2018 au 30 septembre 2019.

Que le directeur du Service des loisirs et de la culture, M. Patrick Cyr, ou, selon le cas, la directrice générale, Mme Louise Chartrand, soient mandatés pour assurer le suivi de la présente résolution.

D'autoriser le paiement d'un montant de 20 000 \$ plus les taxes applicables à même le budget de la Ville, selon les modalités du contrat à intervenir entre les parties.

ADOPTÉE

358/06-11-18

MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (MADA) – MISE À JOUR DE LA POLITIQUE MUNICIPALE DES AÎNÉS ET DU PLAN D'ACTION - MANDAT PROFESSIONNEL À UNE CHARGÉE DE PROJET

Il est proposé par la conseillère Andrée Rancourt
Et résolu à l'unanimité :

D'octroyer un mandat professionnel à Mme Diane Gargantini à titre de chargée de projet pour la réalisation d'une mise à jour de la politique municipale des aînés et du plan d'action, pour un montant approximatif de 9 000 \$.

Que le directeur du Service des loisirs et de la culture, M. Patrick Cyr, ou la directrice générale, Mme Louise Chartrand, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents se rattachant à ce mandat et qu'ils soient mandatés pour assurer le suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE

359/06-11-18

MANDAT À UNE FIRME D'ARPENTEURS-GÉOMÈTRES POUR LA CONCEPTION DE PLANS ET DE DESCRIPTIONS TECHNIQUES DANS LE CADRE DE LA RÉNOVATION CADASTRALE DANS LE SECTEUR SAINTE-VÉRONIQUE – MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 283/04-09-18

Il est proposé par le conseiller Alain Otto
Et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 NOVEMBRE 2018

De modifier la résolution numéro 283/04-09-18 afin d'y ajouter, à la fin, le paragraphe suivant :

« D'autoriser le maire, M. Denis Charette et la directrice générale, Mme Louise Chartrand, à signer tous les documents se rattachant à ce mandat. ».

ADOPTÉE

360/06-11-18

MANDAT PROFESSIONNEL À UN NOTAIRE POUR LA VÉRIFICATION DES TITRES DE PROPRIÉTÉ DES IMMEUBLES COMPOSANT LE CAMPING SAINT-VÉRONIQUE – MODIFICATION À LA RÉOLUTION NUMÉRO 313/02-10-18

CONSIDÉRANT que, par la résolution numéro 313/02-10-18, la Ville a octroyé un contrat à M^e Gislain Poudrier, notaire, de l'Étude Gislain Poudrier notaire inc., pour effectuer la vérification des titres de propriété des immeubles composant le Camping Sainte-Véronique, le tout pour un montant total de 300 \$ plus les taxes applicables et les déboursés (frais de recherches au registre foncier), le tout faisant suite à leur offre de service datée du 18 septembre 2018;

CONSIDÉRANT que la dépense s'est avérée plus élevée, soit un mandat au montant total de 892,11 \$ incluant les taxes applicables;

Il est proposé par le conseiller Robert Lambertz
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement d'un montant de 892,11 \$ incluant les taxes applicables à M^e Gislain Poudrier, notaire, de l'Étude Gislain Poudrier notaire inc., le tout suite à la réception de la facture datée du 24 octobre 2018.

Que la présente résolution modifie la résolution numéro 313/02-10-18, adoptée lors de la séance ordinaire du conseil du 2 octobre 2018, quant au montant total du contrat octroyé.

ADOPTÉE

GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

361/06-11-18

DATES DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2019

Il est proposé par le conseiller Denis Brabant
Et résolu à l'unanimité :

De fixer, conformément aux dispositions de l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes*, le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2019 mentionnant le jour et l'heure du début de chacune.

Qu'ainsi les séances ordinaires du conseil de la Ville de Rivière-Rouge auront lieu à Rivière-Rouge aux dates, heures et lieux suivants :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 NOVEMBRE 2018

Date	Heure	Lieu
Mardi 15 janvier 2019	immédiatement après la fin de la séance ordinaire du conseil d'agglomération fixée à 19 h	Salle du conseil située au 25, rue L'Annonciation Sud
Mardi 5 février 2019	immédiatement après la fin de la séance ordinaire du conseil d'agglomération fixée à 19 h	Salle du conseil située au 25, rue L'Annonciation Sud
Mardi 12 mars 2019	immédiatement après la fin de la séance ordinaire du conseil d'agglomération fixée à 19 h	Salle du conseil située au 25, rue L'Annonciation Sud
Mardi 2 avril 2019	à 19 h	Salle Sainte-Véronique située au 1841, boulevard Fernand-Lafontaine
Mardi 7 mai 2019	immédiatement après la fin de la séance ordinaire du conseil d'agglomération fixée à 19 h	Salle du conseil située au 25, rue L'Annonciation Sud
Mardi 4 juin 2019	immédiatement après la fin de la séance ordinaire du conseil d'agglomération fixée à 19 h	Salle du conseil située au 25, rue L'Annonciation Sud
Mardi 2 juillet 2019	à 19 h	Salle du conseil située au 25, rue L'Annonciation Sud
Mardi 6 août 2019	à 19 h	Salle du conseil située au 25, rue L'Annonciation Sud
Mardi 3 septembre 2019	à 19 h	Salle du conseil située au 25, rue L'Annonciation Sud
Mardi 1 ^{er} octobre 2019	à 19 h	Salle Sainte-Véronique située au 1841, boulevard Fernand-Lafontaine
Mardi 5 novembre 2019	immédiatement après la fin de la séance ordinaire du conseil d'agglomération fixée à 19 h	Salle du conseil située au 25, rue L'Annonciation Sud
Mardi 3 décembre 2019	immédiatement après la fin de la séance ordinaire du conseil d'agglomération fixée à 19 h	Salle du conseil située au 25, rue L'Annonciation Sud

De décréter que lorsqu'il y aura une séance extraordinaire du conseil d'agglomération qui sera fixée à 19 h la même journée qu'une séance ordinaire du conseil de la Ville prévue à la présente résolution, la séance ordinaire du conseil de la Ville débutera immédiatement après la fin de cette séance extraordinaire du conseil d'agglomération.

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié sur le site Internet (Web) de la Ville.

ADOPTÉE

DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS DE REVENUS ET DÉPENSES AU 30 SEPTEMBRE 2018

Les états comparatifs de revenus et dépenses au 30 septembre 2018 de la Ville de Rivière-Rouge, tels que préparés par Mme Guylaine Giroux, trésorière, sont déposés conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 NOVEMBRE 2018

362/06-11-18

EMBAUCHE D'UNE DIRECTRICE GÉNÉRALE ET TRÉSORIÈRE ADJOINTE

Il est proposé par la conseillère Andrée Rancourt
Et résolu à l'unanimité :

D'entériner l'embauche de Mme Louise Chartrand à titre de directrice générale et trésorière adjointe, et ce, à compter du 5 novembre 2018.

D'autoriser le maire à signer le contrat d'emploi de la directrice générale et trésorière adjointe pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

363/06-11-18

ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS D'OCTOBRE 2018

Il est proposé par la conseillère Carole Panneton
Et résolu à l'unanimité :

Qu'après vérification des comptes par un membre du conseil, la liste officielle des comptes payés et à payer pour le mois d'octobre 2018 se détaille comme suit :

Salaires :	143 913,72 \$
Remises diverses (fédérales, provinciales et autres) :	92 906,06 \$
Comptes courants :	<u>803 006,22 \$</u>
Total :	1 039 826,00 \$

Que les comptes soient approuvés et payés, le tout conformément aux dispositions du règlement numéro 226.

Les dépenses autorisées par les différents fonctionnaires dans le cadre du règlement numéro 226 font partie de la présente liste de comptes. Le conseil approuve et entérine ces dépenses et reconnaît recevoir le rapport découlant de l'article 10 du règlement numéro 226.

ADOPTÉE

364/06-11-18

SERVICES D'INGÉNIERIE RÉGIONAL DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE – PROGRAMMATION 2019 ET NOMBRE D'HEURES RÉVISÉES

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge est partenaire de l'entente relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique par la MRC d'Antoine-Labelle;

CONSIDÉRANT l'adoption du guide de gestion des priorités du service d'ingénierie régional de la MRC d'Antoine-Labelle par le conseil de la MRC le 28 août 2018 (MRC-CC-12993-08-18);

CONSIDÉRANT la déclaration par la Ville de Rivière-Rouge de sa programmation préliminaire pour 2019;

CONSIDÉRANT la programmation et la recommandation du service d'ingénierie régional de la MRC d'Antoine-Labelle basées sur le formulaire de demande de service complété par la Ville de Rivière-Rouge;

CONSIDÉRANT le dépôt de la programmation annuelle préliminaire 2019 préparée par le service d'ingénierie régional présentant deux cent cinq (205) heures pour la Ville de Rivière-Rouge;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 NOVEMBRE 2018

CONSIDÉRANT que le service d'ingénierie régional de la MRC d'Antoine-Labelle déposera la programmation finale dès le début décembre tel que défini à l'article 6 de l'entente relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique par la MRC d'Antoine-Labelle;

Il est proposé par le conseiller Robert Lambertz
Et résolu à l'unanimité :

De réserver deux cents (200) heures au service d'ingénierie régional de la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

365/06-11-18

LETTRES D'ENTENTE NUMÉRO 2017-2023/10 ET 2017-2023/11 AVEC LE SYNDICAT

Il est proposé par la conseillère Andrée Rancourt
Et résolu à l'unanimité :

D'entériner la conclusion des lettres d'ententes numéro 2017-2023/10 et 2017-2023/11 intervenues avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2867, telles lettres d'entente dûment signées par le maire, M. Denis Charette, et le directeur général par intérim, M. Michel Robidoux, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

366/06-11-18

EMBAUCHE ET RÉAFFECTATION DE PERSONNEL

Il est proposé par le conseiller Denis Brabant
Et résolu à l'unanimité :

D'entériner l'embauche de M. Jocelyn Létourneau au poste régulier à temps complet de chauffeur-opérateur-journalier, classe 7 échelon 1, à compter du 5 novembre 2018, conformément aux dispositions de la convention collective de travail en vigueur.

D'entériner la réaffectation de M. Serge Bégin au poste temporaire de chauffeur-journalier – Loisirs et travaux publics, classe 4 échelon 5, à compter du 2 novembre 2018, pour une période de plus ou moins deux (2) semaines, conformément aux dispositions de la convention collective de travail en vigueur.

D'entériner la réaffectation de Mme Manon Vallée au poste temporaire de chauffeur-journalier – Loisirs et travaux publics, classe 4 échelon 5, à compter du 14 octobre 2018, pour une période de plus ou moins trois (3) semaines, conformément aux dispositions de la convention collective de travail en vigueur.

ADOPTÉE

367/06-11-18

DÉLÉGATION AU GALA ANNUEL DES FLEURONS – CORPORATION DES FLEURONS DU QUÉBEC

Il est proposé par la conseillère Carole Panneton
Et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 NOVEMBRE 2018

D'autoriser M. Alain Otto, conseiller, et Mme Karine Allard, hortultrice senior, à participer aux activités entourant la remise des Fleurons du Québec qui auront lieu à Drummondville le 15 novembre 2018 et de défrayer le coût d'inscription s'y rapportant, soit 320 \$ plus les taxes applicables.

De leur rembourser les frais encourus conformément à la politique de remboursement et de paiement de frais de congrès, colloques et autres en vigueur à la Ville.

ADOPTÉE

368/06-11-18

NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT POUR SIÉGER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DES HAUTES-LAURENTIDES

CONSIDÉRANT que l'Office municipal d'habitation de la Ville se regroupe en vertu de l'article 58.1 de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec* (RLRQ, chapitre S-8);

CONSIDÉRANT que l'Office d'habitation sera connu sous le nom de l'Office municipal d'habitation des Hautes-Laurentides selon la requête soumise au Lieutenant-gouverneur du Québec pour la délivrance de lettres patentes;

CONSIDÉRANT que la requête au Lieutenant-gouverneur demande que le conseil d'administration de l'Office des Hautes-Laurentides soit composé de neuf (9) administrateurs;

CONSIDÉRANT que la requête au Lieutenant-gouverneur demande que le conseil d'administration soit constitué d'un représentant de la Ville de Rivière-Rouge;

CONSIDÉRANT que la requête au Lieutenant-gouverneur demande que le mandat de ce représentant soit de trois (3) ans;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Andrée Rancourt
Et résolu à l'unanimité :

De nommer Mme Ghislaine Vincent afin de représenter la Ville de Rivière-Rouge au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation des Hautes-Laurentides pour un mandat de trois (3) ans.

ADOPTÉE

369/06-11-18

AUTORISATION DONNÉE À TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF DES LAURENTIDES (TACL) POUR LA POURSUITE DU SERVICE OFFERT DANS LA ZONE NORD (DE MONT-TREMBLANT À RIVIÈRE-ROUGE) POUR L'ANNÉE 2019

CONSIDÉRANT que depuis 2009, Transport adapté et collectif des Laurentides (TACL) offre une liaison entre la Ville de Mont-Tremblant et la Ville de Rivière-Rouge par autobus (zone nord), via quatre (4) circuits, du lundi au vendredi;

CONSIDÉRANT qu'Autobus Galland assurera le service de transport des personnes pour une période de douze (12) mois se terminant le 31 décembre 2019 en vertu d'une entente renouvelable successivement pour des périodes additionnelles de douze (12) mois;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 NOVEMBRE 2018

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge doit se positionner annuellement afin d'indiquer si elle désire poursuivre le service dans la zone nord;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge et la MRC des Laurentides doivent s'engager à déboursier conjointement l'ensemble des coûts d'exploitation dudit service de transport en commun intermunicipal et assumer dans la même proportion tout déficit pouvant survenir;

CONSIDÉRANT le bon déroulement des opérations et la satisfaction de la clientèle;

CONSIDÉRANT l'acceptation des prévisions financières 2019 portant la contribution de la Ville à 44 719 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Andrée Rancourt
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal de Rivière-Rouge autorise Transport adapté et collectif des Laurentides (TACL) à poursuivre le service de transport en commun intermunicipal de personnes, assurant une liaison entre Rivière-Rouge et Mont-Tremblant pour la prochaine année et, qu'à cet effet, la Ville de Rivière-Rouge s'engage à déboursier, conjointement avec la MRC des Laurentides l'ensemble des coûts d'exploitation dudit service de transport en commun intermunicipal et à assumer dans la même proportion tout déficit pouvant survenir.

ADOPTÉE

370/06-11-18

ACHAT D'UN MOTEUR POUR LA TOUR D'EAU DU CENTRE SPORTIF ET CULTUREL DE LA VALLÉE DE LA ROUGE (CSCVR)

Il est proposé par la conseillère Carole Panneton
Et résolu à l'unanimité :

D'entériner l'achat d'un moteur pour la tour d'eau sur le toit du centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR), soit pour effectuer le remplacement du moteur défectueux, auprès de la compagnie « Ingénierie Carmichael ltée » pour un montant total de 5 498,60 \$ plus les taxes applicables (montant net de 5 772,84 \$), et ce, conformément à la facture datée du 29 septembre 2018.

Que ladite dépense soit prise à même le « fonds réservé du centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR) ».

Que le directeur du Service des loisirs et de la culture, M. Patrick Cyr, soit mandaté pour assurer le suivi de la présente résolution, et ce, conformément au règlement en vigueur à la Ville concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

371/06-11-18

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 NOVEMBRE 2018

FONDS D'APPUI AU RAYONNEMENT DES RÉGIONS (FARR) – PROJET DE DÉVELOPPEMENT DE LA RIVIÈRE ROUGE

CONSIDÉRANT que le Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) est un programme du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) visant à supporter des projets de développement alignés sur les priorités déterminées par chacune des régions administratives du Québec, par le biais d'un comité directeur formé pour les Laurentides des huit (8) préfets composant la Table des préfets des Laurentides et de Mme Sylvie d'Amours, ministre responsable de la région des Laurentides;

CONSIDÉRANT qu'une proportion (15 %) de l'enveloppe du FARR 2018-2019 de la région des Laurentides a été partagée entre les trois (3) MRC dévitalisées des Laurentides, soit Argenteuil, Laurentides et Antoine-Labelle;

CONSIDÉRANT que la portion dédiée à la MRC d'Antoine-Labelle dans le cadre de cette enveloppe visant la lutte à la dévitalisation territoriale et l'atténuation des disparités inter-territoriales est d'un montant de 325 395 \$ pour l'exercice financier 2018-2019;

CONSIDÉRANT que les projets déposés au FARR doivent s'inscrire dans les priorités régionales suivantes :

1. Assurer la compétitivité économique des Laurentides;
2. Valoriser les éléments distinctifs des Laurentides afin d'en rehausser le pouvoir d'attractivité et la fierté de ses citoyens;
3. Offrir à chaque citoyen un continuum de services publics et communautaires équitables;
4. Encourager l'occupation dynamique et la gestion équilibrée du territoire;
5. Optimiser les mobilités des individus et des marchandises;

CONSIDÉRANT que la rivière Rouge attire chaque année de nombreux amateurs d'eau vive, débutants comme expérimentés et que son potentiel reste par ailleurs sous-exploité dans plusieurs sections et qu'il est donc essentiel de préciser l'inventaire des possibilités de la rivière, mais surtout d'établir un plan d'action pour la mise en valeur de la rivière et de ses affluents et l'identification et la mise en place des possibilités commerciales;

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRCAL a approuvé à l'unanimité la priorisation et le dépôt du projet de mise en valeur de la rivière Rouge dans le cadre de l'enveloppe dédiée à la MRC d'Antoine-Labelle lors d'une rencontre tenue le 26 juin 2018;

CONSIDÉRANT que ce projet est évalué à 62 499 \$ et que, selon les modalités du programme FARR, une somme minimale de 20 % du coût total admissible des projets doit provenir du milieu, soit 12 500 \$ pour le présent projet;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des modalités du programme FARR, les sommes devront obligatoirement être dépensées au 31 mars 2019;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Denis Brabant
Et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 NOVEMBRE 2018

Que la Ville de Rivière-Rouge participe au projet de développement de la rivière Rouge, déposé auprès de la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire par la MRC d'Antoine-Labelle dans le cadre du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR), exercice 2018-2019 et qu'à cet effet, elle s'engage à contribuer financièrement pour un montant de 5 000 \$.

ADOPTÉE

372/06-11-18

AUTORISATION D'ACQUISITION D'UN TERRAIN PAR LA VILLE – 176, CHEMIN DE LA RIVIÈRE NORD

CONSIDÉRANT que le Programme général d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents du ministère de la Sécurité publique a pour but de couvrir certaines dépenses engagées avant, pendant et après un sinistre, par des particuliers, des propriétaires de bâtiments locatifs, des entreprises et des municipalités;

CONSIDÉRANT que le Programme prévoit une allocation de départ, c'est-à-dire une aide financière égale à la valeur foncière uniformisée du terrain, pour la personne sinistrée qui s'engage à céder à titre gratuit son terrain à la Ville, avec certaines conditions;

CONSIDÉRANT que le terrain de M. Claude Latreille et Mme Lyne Charbonneau, correspondant au 176, chemin de la Rivière Nord, a subi des dommages lors des inondations qui ont eu lieu au printemps 2018;

CONSIDÉRANT que les propriétaires désirent se prévaloir des modalités de ce Programme;

Il est proposé par le conseiller Robert Lambertz
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'acquisition, pour la somme d'un dollar (1 \$), d'une partie du lot 49 du rang Nord-Est du cadastre officiel du Canton de Marchand, dans la circonscription foncière de Labelle, sur le territoire de la Ville de Rivière-Rouge, tel terrain appartenant à M. Claude Latreille et Mme Lyne Charbonneau (le « cédant »).

Que le cédant s'engage à démolir la résidence et toute dépendance situées sur le terrain conformément à la réglementation de la Ville et à assumer tous les coûts relatifs à cette cession, notamment les honoraires professionnels du notaire, les frais notariés et de publicité de l'acte d'acquisition.

D'autoriser le maire, M. Denis Charette, et la directrice générale, Mme Louise Chartrand, à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, l'acte d'acquisition à intervenir entre les parties.

Qu'il est entendu que la signature de l'acte ne peut avoir lieu que lorsque l'état du terrain sera conforme à la réglementation de la Ville.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

373/06-11-18

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 NOVEMBRE 2018

TRAVAUX PUBLICS

ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER POUR LA SAISON 2018-2019

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la *Loi sur les compétences municipales*, toute municipalité locale a compétence en matière de voirie sur les voies publiques dont la gestion ne relève pas du gouvernement du Québec ou de celui du Canada ni de l'un de leurs ministères ou organismes;

CONSIDÉRANT que la Ville veut se dispenser d'ouvrir ou d'entretenir certains chemins situés sur son territoire;

Il est proposé par le conseiller Alain Otto
Et résolu à l'unanimité :

Que la liste des chemins entretenus pour la saison hivernale 2018-2019 par la Ville pour chacun des secteurs soit approuvée telle qu'annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que tous les autres chemins demeurent à la charge et sous la responsabilité des usagers ou propriétaires.

ADOPTÉE

LOISIRS ET CULTURE

374/06-11-18

DEMANDE DE LA SOCIÉTÉ ALZHEIMER LAURENTIDES - AUTORISATION DE LA TENUE DE LA MARCHÉ DE L'ALZHEIMER LE SAMEDI 26 MAI 2019 À COMPTER DE 13 H

Il est proposé par la conseillère Andrée Rancourt
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la Société Alzheimer Laurentides à organiser une marche de l'Alzheimer à Rivière-Rouge le samedi 26 mai 2019 à compter de 13 h.

Que le directeur du Service des loisirs et de la culture, M. Patrick Cyr, soit mandaté pour assurer le suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE

375/06-11-18

FÉLICITATIONS À L'ORGANISME « PLEIN AIR HAUTE-ROUGE » POUR L'ORGANISATION DU MARATHON DES JARDINS DE LA VALLÉE DE LA ROUGE TENUE LE 7 OCTOBRE 2018

CONSIDÉRANT l'organisation de la 7^e édition du Marathon Desjardins de la Vallée de la Rouge tenu le 7 octobre 2018 par l'organisme « Plein Air Haute-Rouge »;

CONSIDÉRANT les retombées économiques et touristiques du marathon;

CONSIDÉRANT l'implication de nombreux bénévoles et de plusieurs employés de la Ville dans le cadre de l'organisation et la tenue dudit marathon;

CONSIDÉRANT l'implication des municipalités avoisinantes;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 NOVEMBRE 2018

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Carole Panneton
Et résolu à l'unanimité :

De féliciter l'organisme « Plein Air Haute-Rouge » et particulièrement son président, M. Jacques Allard, sa coordonnatrice, Mme Virginie Laurent, son adjointe administrative, Mme Ghislaine Vincent, la présidente du comité organisateur, Mme Danièle Tremblay et le porte-parole, M. Maxim Martin, de même que tous les bénévoles et tous les employés de la Ville de Rivière-Rouge impliqués pour l'organisation et la tenue de la 7^e édition du Marathon Desjardins de la Vallée de la Rouge ainsi que pour son franc succès.

ADOPTÉE

376/06-11-18

CONSENTEMENT DE LA VILLE POUR LA TENUE DE LA PARADE DE NOËL SUR LA RUE L'ANNONCIATION NORD ET SUD LE SAMEDI 8 DÉCEMBRE 2018

CONSIDÉRANT que, le 5 juillet 2016, le directeur des Laurentides-Lanaudière, au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDÉT), a confirmé à la Ville que l'autorité de gestion sur l'ancienne route 117, soit sur la rue L'Annonciation, est maintenant à la Ville de Rivière-Rouge (référence : décret du 8 juin 2016 publié le 22 juin 2016 à la Gazette officielle du Québec);

CONSIDÉRANT que l'Association des pompiers volontaires de Rivière-Rouge aimerait avoir l'autorisation d'utiliser la rue L'Annonciation Nord et Sud pour la tenue de leur parade de Noël devant avoir lieu le samedi 8 décembre 2018;

Il est proposé par le conseiller Denis Brabant
Et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge donne son consentement pour la tenue de la parade de Noël sur la rue L'Annonciation Nord et Sud, soit entre le commerce « Tigre Géant » et le centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR) le samedi 8 décembre 2018 à compter de 12 h jusqu'à 13 h 15, telle parade étant organisée par l'Association des pompiers volontaires de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

M. Denis Charette, maire, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du conseil et le personnel de direction présents répondent aux questions adressées par le public.

377/06-11-18

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par le conseiller Robert Lambertz
Et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 NOVEMBRE 2018

Que la séance soit levée. Il est 20 h 32.

ADOPTÉE

Denis Charette
Maire

Pierre-Alain Bouchard
Greffier

Je, Denis Charette, maire de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Denis Charette, maire